

Extrait du Procès Verbal
des délibérations 22 juin 2023
DEL-2023-37

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 36
- * de Représentés : 2
- * de Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marc Marie FILIPPI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Vital GERONIMI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOUTOULOU, M. Paul INNOCENZI, M. Sébastien LAURELLI, Mme Maryline LEPORATI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. DOMINICI Jean-Paul 1^{er} adjoint représentant M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Pierre ORSINI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO.

Absents : M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, M. Marcel FERRARI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Roland LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Christiane MARIOTTI, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, M. Michel SORBARA, M. Pierre Jean STEFANI.

OBJET : TOURISME : Adoption de la charte Eco- Tourisme.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 26 juin 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 15 juin 2023. L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à quinze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La Charte d'éco-tourisme est née de la volonté des élus et des acteurs du territoire de s'engager dans la voie d'un tourisme plus durable et responsable.

La beauté, la diversité et la préservation des paysages de la Castagniccia-Casinca, la richesse de son patrimoine, de ses savoir-faire et de son agriculture, constituent en effet un héritage qu'il faut valoriser tout en le protégeant.

C'est là l'objectif de cette charte : donner une visibilité aux initiatives existantes en matière d'éco-tourisme, et engager la communauté de communes et les socio-professionnels dans une dynamique commune pour limiter l'impact des activités touristiques sur le territoire et au contraire participer à un développement territorial harmonieux et respectueux. La charte a été pensée pour permettre d'articuler un développement touristique autour des trois grandes valeurs, à savoir l'identité, l'humanité et la responsabilité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073232-20230622-DEL-2023-37-DE
Accusé de réception
Préfecture de la Corse
Accusé de réception par le préfet : 05/07/2023
Notification : 05/07/2023

La concertation menée entre octobre 2022 et février 2023 avec les citoyens, les élus et les socio-professionnels de Castagniccia-Casinca a permis de faire émerger huit thématiques prioritaires en matière d'éco-tourisme :

1. PAYSAGES ET NATURE
2. PATRIMOINE
3. GESTION DE L'EAU
4. ALIMENTATION ET CIRCUITS COURTS
5. MOBILITES DURABLES
6. ENERGIE
7. GESTION DES DECHETS
8. ACHATS

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires de valider le projet de charte éco-tourisme ci-annexé.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré**

DECIDE

- **D'approuver** le projet de charte éco-tourisme ci-annexé.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président



Antoine POLI